



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 081-218101632-20230315-2023_DEL01-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MARS 2023

2023 / 01 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	27
REPRESENTES	:	06
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : 8 Mars 2023

Date d’Affichage : 8 Mars 2023

Secrétaire de Séance : Christine ROQUES

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MARTIN Michel par André AMALRIC
ASSÉMAT Clothilde par Françoise ROUQUETTE
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Agnès MAUREL
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Exercice 2022 - Budget Principal et Budgets annexes – Vote des Comptes de Gestions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise ROUQUETTE, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Messieurs Christophe ADNOT et Robert BRUNIER, chefs du Centre de Gestion Comptable de Castres et Trésorier de la Ville de Mazamet.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du jeudi 9 mars 2023,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, après avoir entendu et débattu sur le compte de gestion le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal se prononce sur les Comptes de Gestion :

I°) Budget Principal

- Vote du compte de gestion 2022 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté à l'unanimité

II°) Budget du Lotissement Communal « Secteur Est - La Clauze »

- Vote du compte de gestion 2022 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Christine ROQUES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*